

INFO VITI-OENO 13

Informations et Conseils collectifs
pour le Vignoble des Bouches-du-Rhône

3 juillet 2024



Préconisations rédigées à partir du BSV du 2 juillet 2024 : www.bsv-paca.fr

EN BREF...

Phénologie : toujours proche de 2023

Oïdium : maintenir une protection soignée jusqu'à la fermeture complète de la grappe. Bilan à réaliser lorsque le stade fermeture est atteint

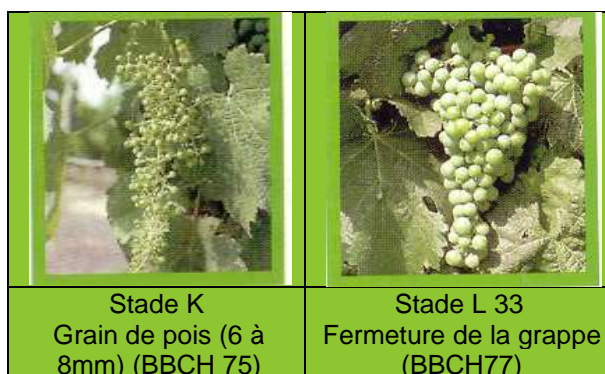
Mildiou : nouvelle progression de la maladie. Restez vigilants !

Black rot : surveiller l'apparition de symptômes éventuels

Flavescence dorée : dates d'application secteur avec 3 interventions en conventionnel

Vers de la grappe : 2^{ème} génération en cours

POINT CLIMATIQUE (CRIIAM SUD) ET PHENOLOGIQUE



Les stades observés cette semaine restent toujours proches de ceux de 2023.

| Observations des 1 ^{ers} / 2 juillet | Zone très précoce et Zone précoce | Zone tardive |
|---|--|---|
| Exemples | Pourtour de l'étang de Berre, Cassis, Arles, Tarascon, Noves, St Rémy de Provence, Eyguières, Péliganne, Lambesc | Venelles, Eguilles, St Cannat, le Puy Ste Réparate, Trets, Rousset, Rognes, Lambesc, Puyloubier, Eygalières |
| Stades observés | Stade majoritaire fermeture de la grappe, de baies de 10/12mm à fermeture de la grappe | Stade majoritaire baies de 8/10mm, de baies de 6/8mm à fermeture de la grappe |

*Carte des zones sur le site du CRIIAM sud : [Cartographie PACA base 10°C \(agrometeo.fr\)](http://Cartographie PACA base 10°C (agrometeo.fr))

De nouvelles pluies faibles, localisées, ont eu lieu les 24/25 juin et le 29 juin. La pluviométrie du mois de juin reste variable : elle est comprise entre 0.45 (Arles Mas de Rey) et 3.6 fois (Berre) la pluviométrie normale.

CONTRAINTE HYDRIQUE

Des symptômes de contrainte hydrique sur des parcelles à faible réserve hydrique (feuilles jaunes à la base des rameaux, apex en ralentissement de croissance) sont localement observés.

Ailleurs, des ralentissements de croissance (après écimage notamment) sont ponctuellement observés.

Rappel : la contrainte hydrique impacte la physiologie de la vigne : vigueur, rendement et potentiel qualitatif du raisin.

Dans les parcelles qui marquent une contrainte hydrique, l'irrigation est vivement conseillée lorsque cela est possible.

Dans le cas des AOP, se rapprocher de son ODG avant de débiter les arrosages qui sont soumis à dérogation.

Attention à ne pas sur irriguer : risques de perte de qualité, botrytis, surproduction...

Quelques recommandations :

- **Modérer les écimages** pour ne pas trop découvrir les grappes. L'écimage doit être réalisé essentiellement sur le dessus pour conserver les feuilles qui protégeront les grappes du soleil direct (laisser au moins 50 cm d'épaisseur de feuillage).
- En cas de travail du sol, privilégier un travail superficiel : un **binage superficiel** permet de préserver l'humidité des sols, de limiter l'évaporation, et d'éviter la concurrence de l'herbe.
- Si des **traitements foliaires** sont prévus prochainement à la véraison pour favoriser les précurseurs d'arômes sur blancs et rosés : ne pas réaliser ces applications sur des parcelles ayant subi des échaudages et/ou du stress hydrique importants. Le risque de brûlure existe en raison de l'effet combiné de la chaleur et de la phytotoxicité de l'urée et du biuret. Se renseigner auprès de son fournisseur sur les préconisations d'application de la spécialité commerciale.

Il est intéressant de réaliser des **mesures de croissance d'apex** pour caractériser la croissance végétative de la vigne et évaluer l'intérêt des arrosages. Voir le lien ci-dessous :

<https://www.vignevin.com/Apex>

Utiliser ce moyen de mesure pour irriguer vos plantiers et complants qui peuvent avoir besoin d'eau actuellement. Un pilotage optimisé favorisera un bon aoûtement des bois et une bonne reprise en 2025.

PARCELLES NATURES

Qu'est ce qu'une parcelle nature ? Parcelles n'ayant reçu aucun traitement. Voir derniers bulletins.

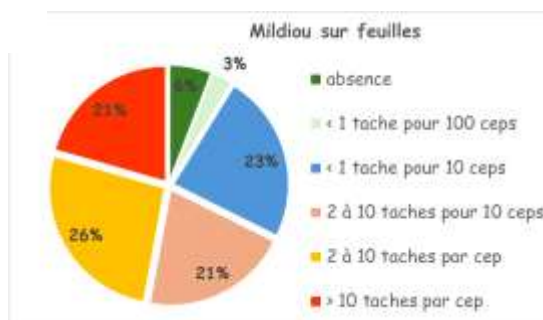
Observations des 1^{ers} et 2 juillet : nouvelle progression du mildiou dans toutes les parcelles

| | Mildiou | | | Black rot | | | Oidium | | |
|--------------------|-----------------|---------------------|---|--------------------|---------------------|---|------------------------|---------------------|---|
| | Nb taches/ cep | % grappes atteintes | Intensité moyenne d'attaque sur grappes | Nb taches/100 ceps | % grappes atteintes | Intensité moyenne d'attaque sur grappes | Nb taches/100 feuilles | % grappes atteintes | Intensité moyenne d'attaque sur grappes |
| Lambesc | 183 | 22 | 2 | 0 | 0 | 0 | 18 | 26 | 3 |
| Châteauneuf le rge | 5 | 4 | <1 | 10 | 0,5 | 0 | 4 | 68 | 5 |
| Gardanne | 6,6 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Berre | tt le feuillage | 100 | 40 | 0 | 0 | 0 | 4 | 0 | 0 |

MILDIOU (GUIDE 2024 P 44 / 70 et tableau P : 170)

OBSERVATIONS AU VIGNOBLE

Mildiou, rot gris et rot brun



Mildiou mosaïque



Le mildiou progresse encore cette semaine dans l'ensemble de notre réseau d'observation, sur feuilles essentiellement et parfois sur grappes.

Bilan des observations dans notre réseau de 34 parcelles de notre réseau :

- 32 parcelles présentent des taches de mildiou sur feuilles,
- 16 parcelles présentent des attaques sur grappes,
- Les 4 parcelles natures présentent des taches sur feuilles et des attaques sur grappes pouvant aller jusqu'à la destruction de 40% des grappes.

Récapitulatif des dernières pluies (source CRIIAM sud) :

| | Arlès Mas Rey | Arlès Mas Thibert | Les Baux de Pce | St Rémy | Eyguières | Lambesc | Port de Bouc | Berre | Eguilles | Le Puy Ste Rép | Puylobier | Trets | Cassis |
|---------|------------------|----------------------|--------------------|------------|-----------|---------|-----------------|-------|----------|-------------------|-----------|-------|--------|
| 24-juin | - | - | - | - | - | 0,2 | 3,2 | 0,4 | 0,4 | 3,4 | 2,8 | 4,2 | 1,2 |
| 25-juin | - | - | - | - | - | 0,2 | - | - | 0,2 | 1,2 | 4,6 | 3,4 | 0,4 |
| 28-juin | - | - | - | - | - | - | 0,2 | - | - | - | - | - | - |
| 29-juin | 0,8 | 1,6 | - | 2,8 | 1,8 | - | 3,6 | 0,8 | - | - | - | - | - |

Ces pluies ont pu être favorables à de nouvelles contaminations, dont les symptômes pourront être visibles à partir du 2 juillet.

De plus, des **humidités** ont été régulièrement observées sur l'ensemble du département. Elles maintiennent la sporulation des taches déjà présentes dans le vignoble et permettent la contamination des jeunes rameaux non protégés.

Rappel : Les grappes restent réceptives à de nouvelles attaques jusqu'au début de la véraison. Le feuillage est réceptif tout au long de la saison.

STRATEGIE DE PROTECTION CONTRE LE MILDIOU (PAS D'ALTERNATIVE)

Cas général : Maintenir une protection sur l'ensemble des parcelles en cas de fortes humidités et/ou de pluies annoncées

L'observation régulière de vos parcelles permettra de faire un bilan de la situation et d'adapter votre stratégie anti-mildiou en conséquence.

Plusieurs stratégies sont possibles selon la situation :

- ✓ **Parcelles où la maladie est maîtrisée** (présence sur feuilles essentiellement) : maintenir la protection à l'aide d'un produit à base de cuivre en cas de lessivage ou présence de forte rosée ou progression du mildiou. Utiliser la dose de 600 g/ha de cuivre métal à renouveler après 15 à 20mm de pluie et/ou lorsque la pousse de la vigne atteint 20cm.
- ✓ **Parcelles fortement atteintes** (symptômes importants sur grappes et feuilles) : maintenir la protection à l'aide d'un produit pénétrant ou systémique de préférence associé au cuivre ou un produit à base de cuivre jusqu'à stabilisation de l'évolution du mildiou. Pour les produits pénétrants ou systémique : utiliser les cadences préconisées pour les fortes pressions dans le Guide des Vignobles 2024 P : 170. Pour les produits à base de cuivre : utiliser la dose de 600 g/ha de cuivre métal à renouveler en cas de progression du mildiou, de fortes rosées, après 15 à 20mm de pluie et/ou lorsque la pousse de la vigne atteint 20cm.

Aucune spécialité ne permet d'éradiquer les taches en place. Les épisodes de vent (mistral) retardent l'apparition des symptômes mais ne bloquent pas la maladie.

Soigner la protection de vos plantiers : ils auront besoin de leurs feuilles pour la phase d'aoûtement des bois.

En AB, renouvellement des traitements cupriques en fonction :

- Du lessivage : il est effectif sur une dose de 750g après environ 20mm de pluie et à une dose de 400g après 10/15mm,
- De la pousse : renouveler après une croissance de 20cm afin de protéger les organes nouvellement formés,
- Humectation : prendre en compte les périodes d'humectation prolongées des feuilles (brumes, rosées...) dans la stratégie des renouvellements cupriques.



Il est important de raisonner vos applications pour respecter les doses maximales autorisées (**28 kg de cuivre métal/ha/7 ans**). La majorité des spécialités cupriques est désormais concernée par un nombre maximum d'applications par an (5 en général, 12 parfois). Attention aux mélanges de formes de cuivre qui comptent pour 2 applications par passage.

En cas d'intervention, exemples de spécialités utilisables :

| Matière active | Spécialité commerciale | Dose homologuée | Dose conseillée** | ZNT | DSR | Remarques | Fiche CEPP |
|--------------------------------------|---|------------------|------------------------|----------|--------|--|----------------------------|
| Cuivre hydroxyde | Champ flo ampli | 2l | 1.7/ha (600g cuivre) | 5m | 0 | AB, DRE24H, 12 appli Max/an | |
| Cuivre sulfate de cuivre | Bouillie bordelaise rsr disperss | 3.75kg | 3kg/ha (600g cuivre) | 5m | 0 | AB, DRE 24H, 5 appli Max/an | |
| Cuivre oxyde cuivreux | Nordox 75wg | 2kg | 0.8kg/ha (600g cuivre) | 5m | 0 | AB, DRE6H | |
| Cuivre + disodium phosphonate | Champ flo ampli + Redeli | 2l/ha 2.5l/ha | 1l/ha 2.5l/ha | 5m 5m | 0 0 | DRE 24H, 12 appli Max/an DRE 6H, BCT*, 3 appli Max/an | N°2020-007 |
| Zoxamide cuivre + | Amaline flow bleu Electis Ventaro | 2.8l/ha | 2.8l/ha | 20m | 10m | DRE 24H, 2 appli Max/an | |

**fourchette de dose calculée avec la méthode [OPTIDOSE](#) sud-est pour un traitement avec une couverture face par face, passage un rang sur 2 (à adapter à votre situation)

*BCT = biocontrôle

MESURES ALTERNATIVES

Il n'existe pas actuellement de réelle solution de biocontrôle efficace seule.

Certains produits alternatifs peuvent être utilisés en complément de produits conventionnels et à des périodes bien précises.

PROPHYLAXIE

Un écimage modéré du haut de la végétation lorsque les jeunes feuilles des nouveaux rameaux sont touchées par le mildiou permettra de limiter l'inoculum de la maladie.

OIDIUM (Guide 2024 P : 45 / 71 et tableau P : 174)

OBSERVATIONS AU VIGNOBLE



Les repiquages d'oidium sur grappes progressent dans les parcelles où des symptômes étaient déjà observés. Les intensités restent faibles en général (sauf pour 4 parcelles habituellement sensibles avec une intensité supérieure à 20%).

STRATEGIE DE PROTECTION CONTRE L'OIDIUM (PAS D'ALTERNATIVE)

Maintenir une protection sans faille pour l'ensemble des cépages jusqu'à la fermeture complète de la grappe. Observer vos parcelles.

- Parcelles n'ayant pas atteint le stade fermeture : maintenir la protection.
- Parcelles ayant atteint le stade fermeture complète : réaliser un contrôle rigoureux sur 50 grappes prises au hasard pour s'assurer de l'état sanitaire de la parcelle.
 - Parcelles saines, ayant eu une protection de qualité : suspendre la protection.

- Parcelles présentant des symptômes modérés (entre 10 et 30% des grappes touchées) : un maintien de la protection est possible mais ne limite pas toujours la progression de la maladie.
- Parcelles présentant une forte attaque (plus de 30% des grappes avec un développement significatif d'oïdium) : poursuivre la protection jusqu'à la véraison pour essayer de stabiliser la situation.

Pour les parcelles avec de l'oïdium sur grappes, intercaler un soufre poudre entre 2 traitements, en l'absence de vent, avec un temps lumineux.

La quantité importante de soufre apportée a un effet curatif sur l'oïdium. Les vapeurs de soufre stoppent le développement mycélien, dessèchent le mycélium et les spores déjà présents sur la vigne. Le soufre poudre (particules d'une taille supérieure à 1-2 µm est moins phytotoxique que le soufre mouillable (particules d'une taille inférieure à 1 µm). Attention à l'utilisation du soufre en cas de températures élevées : privilégier les interventions tard le soir ou de nuit. En cas de période caniculaire annoncée, suspendre temporairement leur utilisation.

L'alternance des familles chimiques reste la règle en matière de lutte anti-oïdium. Elle permet de limiter les résistances et maximise ainsi l'efficacité des matières actives.

Exemples de spécialités commerciales préconisées :

| Matière active | Spécialité commerciale | Dose homologuée | Dose conseillée* | ZNT | DSR | Remarques | Fiche CEPP |
|--------------------------|---|-----------------|------------------|-----|-----|---|----------------------------|
| Soufre mouillable | Thiovit jet microbilles Microthiol spécial disperss | 12.5kg/ha | 8.5 à 11.5 kg/ha | 5m | 0 | DRE6H AB, BCT, 8 appli Max/an | N°2021-008 |
| Soufre poudre | Fluidosoufre | 25kg | 25kg | 5m | 0 | AB DRE 24H | |
| Métrafénone | Vivando Ancolie Algèbre | 0.2l/ha | 0.2l/ha | 5m | 10m | DRE 6H 2 appli Max/an | |
| Amidoxime + IDM | Rocca Dynali Conydia | 0.5l/ha | 0.5l/ha | 5m | 10m | DRE 6H, 2 appli Max/an à base d'IDM, non consécutives Homologué Black rot | |

*fourchette de dose calculée avec la méthode [OPTIDOSE](#) sud-est pour un traitement avec une couverture face par face, passage un rang sur 2 (à adapter à votre situation)

MESURES ALTERNATIVES

Le soufre est un produit de biocontrôle. Il n'existe actuellement pas d'autre solution de biocontrôle égalant son efficacité. Néanmoins, certains autres produits de biocontrôle peuvent être utilisés en complément de produits conventionnels et à des périodes bien précises.

PROPHYLAXIE

L'effeuillage et le rognage ou écimage modéré permettent l'aération des grappes et leur insolation, l'oïdium est sensible aux rayons UV.

BLACK ROT (GUIDE 2024 P : 46 / 72 et tableau P : 173)

OBSERVATIONS AU VIGNOLE



De très rares nouveaux symptômes sont notés dans le feuillage cette semaine. 1 des 5 parcelles nature présente quelques taches dans le feuillage à ce jour, avec peu d'évolution.

Les pluies du 25/29 juin ont pu être favorables à de nouvelles contaminations visibles à partir de mi-juillet.

STRATEGIE DE PROTECTION CONTRE LE BLACK ROT

La période nouaison – fermeture de la grappe correspond à la sensibilité maximale des grappes.

En présence de taches, des repiquages sont possibles avec des pluies ou des humidités matinales prolongées. Dans les parcelles et les secteurs où la maladie est absente, aucune protection spécifique n'est à engager pour l'instant.

Cas des parcelles présentant des symptômes avérés : utiliser des spécialités commerciales à double homologation oïdium/black rot ou mildiou/black rot en cas de pluies annoncées.



L'emploi de spécialités commerciales à base de cuivre et à base de soufre dans le cadre de la lutte contre le mildiou et l'oïdium peut limiter partiellement l'évolution de la maladie.

PROPHYLAXIE

Elimination des grains desséchés (momies) existant sur les souches lors de la taille et enfouissement par le travail du sol des sarments atteints.

VERS DE LA GRAPPE (GUIDE 2024 P : 72 et tableau P : 180)

OBSERVATIONS AU VIGNOBLE



Le vol de 2^{ème} génération diminue en secteur précoce et se poursuit dans les secteurs tardifs. Des perforations (trous formés par les larves pour pénétrer dans les baies – voir photo ci-contre) sont observées en secteur précoce et médian.

STRATEGIE DE PROTECTION

Il est désormais trop tard pour intervenir en 2^{ème} génération. Les bilans de la 2^{ème} génération sont à réaliser à partir de la semaine prochaine en secteur très précoce et semaine suivante pour les secteurs précoces. Ils donneront la conduite à tenir par rapport à la 3^{ème} génération.

FLAVESCENCE DOREE (GUIDE 2024 P : 51 - tableau P : 179)

Les symptômes sont en cours d'extériorisation depuis 15 jours dans des parcelles présentant déjà des pieds flavescents ou de bois noirs en 2023 en secteur précoce.

La mise en place des piégeages d'adultes aura lieu à partir de la semaine prochaine.

En agriculture conventionnelle, un traitement devra être réalisé sur cicadelles adultes entre le 12 et le 26 juillet. Privilégier une intervention en début de période pour les secteurs précoces, en fin de période pour les secteurs tardifs.

La carte interactive permettant de visualiser le nombre de traitement est [ICI](#)

Le communiqué de la DRAAF-SRAL PACA, concernant la lutte obligatoire sera prochainement en ligne.

Veillez à respecter les délais avant récolte (DAR) des spécialités commerciales utilisées pour ces traitements.

En agriculture biologique, les 3 traitements ont été réalisés sur larves. Aucune intervention n'est à prévoir sur adultes.

Exemples de spécialités utilisables :

| Matière active | Spécialité commerciale | Dose homologuée | ZNT | DSR | Remarques |
|------------------------|---|-----------------|-----|-----|---|
| Esfenvalérate | Mandarin Gold Judoka Gold Tolède Gold Tatami Gold | 0.3l/ha | 20m | 10m | Mention abeille*, 3 appli Max/an |
| Deltaméthrine | Décis Protech | 0.5l/ha | 20m | 10m | AMM vers de la grappe, 3 appli Max/an |
| Tau-fluvalinate | Klartan Smart Mavrick Smart Talita Smart | 0.2l/ha | 50m | 10m | Mention abeille*, 2 appli Max/an, AMM cicadelle verte |

* Emploi autorisé durant la floraison et au cours de la période d'exsudation du miellat en dehors de la présence d'abeilles (voir réglementation pollinisateurs en fin de bulletin)

Quelques rappels flavescence dorée (source DRAAF PACA) :

- la couche des Zones Délimitées 2024 est désormais disponible dans le logiciel MesParcelles. Une carte interactive pour la région PACA est mise en place par FREDON PACA : [ICI](#)
- Des cartes détaillées par secteur sont en ligne sur le site de la DRAAF : [ICI](#)
- L'arrêté préfectoral 2024 pour la région PACA va être prochainement mis en ligne sur ce site.
- concernant la protection des pollinisateurs :

La vigne est considérée comme culture attractive depuis la décision du Conseil d'État du 26 avril 2024 annulant la liste des cultures attractives publiée en 2021.

En pratique :

* les couverts végétaux en fleurs constituant une zone de butinage doivent être rendus non attractifs avant toute intervention insecticide ou acaricide (pas de changement)

* en période de floraison, les interventions fongicides doivent être réalisées dans la plage horaire comprise entre 2h avant et 3h après le coucher du soleil, mais il est possible de déroger à cette règle en cas de traitement fongicide dont l'efficacité est conditionnée par sa réalisation dans un délai contraint (ex : traitements préventifs mildiou), l'horaire de traitement et le motif d'utilisation de la dérogation doivent dans ce cas être consignés dans le registre phyto ;

* en période de floraison, les traitements insecticides doivent être réalisés dans cette même plage horaire, sans possibilité d'y déroger ;

Par ailleurs, les interventions doivent être réalisées en-dehors de la présence d'abeilles, avec des spécialités bénéficiant de la "mention abeilles" (3 spécialités de référence disponibles en viticulture conventionnelle).

A défaut (cas de la viticulture AB), les interventions doivent être décalées en-dehors de la période de floraison.

En pratique pour les traitements obligatoires vis-à-vis du vecteur de la flavescence dorée, si les dates de traitements indiquées dans le communiqué du 27 mai 2024 ne peuvent pas être respectées (floraison encore en cours), les interventions doivent être réalisées au plus tôt après la fin de la période de floraison et le nombre de traitements indiqué pour la zone doit bien être respecté. La période d'éclosion s'étale jusqu'au 10-15 juillet selon les années, les traitements même tardifs ont du sens pour maîtriser les populations de vecteurs en zones contaminées et sur leurs abords.

Dans le cadre de la surveillance de la flavescence dorée, **la Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône recrute 5 vacataires du 21 août au 18 octobre 2024**, pour effectuer la recherche des symptômes de cette maladie dans les vignobles du département. Les missions de cette prospection sont : examen visuel de la vigne pour la recherche de symptômes, compte rendu journalier via des applications smartphone, encadrement des viticulteurs volontaires pour la prospection, localisation des ceps suspects sur cartographie. Envoyer CV et lettre de motivation avant le 13 juillet à :

Ana Chavarri, Conseillère viticole, a.chavarri@bouches-du-rhone.chambagri.fr

MESURES PROPHYLACTIQUES

Éliminer les pampres, les ceps atteints, les repousses de porte greffe, ainsi que les vignes abandonnées.

Limiter la dissémination du vecteur par le matériel : lors des opérations de rognage et d'écimage, veiller à commencer par les secteurs considérés comme sains et terminer par les secteurs identifiés comme contaminés ou plus à risques ; nettoyer votre matériel aussi souvent que possible, notamment enlever les rameaux et résidus de feuilles présents sur les outils avant de quitter la parcelle qui vient d'être travaillée.

EN DIRECT DU VIGNOBLE !

N'hésitez pas à nous envoyer vos propres photos [par sms au 06 74 55 81 19](sms:0674558119) ou à v.fabreguette@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Voir également notre site : [BIODIVITI](#)

Punaises arlequin



Cicadelle metcalfa pruinosa



Pupe vide de cigale



Oïdium sur feuille, grappe et rameau



Vous trouverez différentes informations concernant les enjeux environnementaux dans notre département : [ICI](#)

Votre prochain bulletin : 17 juillet 2024

Rédaction, coordination

Didier Richy : Tél. 06 30 51 44 02

Vanessa Fabreguette : Tél. 06 74 55 81 19

[Vos Infos Viti / BSV / Vidéos en un clic](#)

« La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est agréée par le Ministère de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produit phytosanitaire sous le N°IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. »

Avec le financement de :



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Département
Provence